

Vous êtes intéressé(e) ?

Sous réserve d'éligibilité, il vous suffit de :

- transmettre vos coordonnées directement à votre facteur lors de la remise de ce document

OU

- appeler **le 0 820 02 80 01** (prix d'un appel local) pour prendre rendez-vous avec l'expert de La Poste.

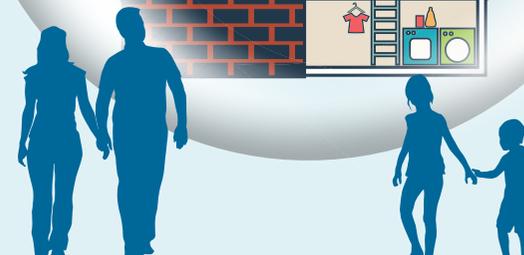
La durée du rendez-vous est estimée à 3 heures.

Afin de préparer au mieux la visite de l'expert de La Poste et de confirmer votre éligibilité,

pensez à vous munir de l'avis d'imposition 2016 (ou de non-imposition) ou du justificatif d'impôts 2016 (disponible sur Internet) de chaque personne imposable composant le ménage.

Votre collectivité vous accompagne
pour optimiser
la consommation énergétique
de votre logement.

ET SI VOUS RÉDUISIEZ
votre **facture** énergétique
ET AMÉLIORIEZ
le confort de votre logement ?



Votre collectivité vous accompagne

Logo

Logo

Faites des économies en améliorant votre cadre de vie !

Le **bâtiment** représente en France **plus de 40% de la consommation d'énergie finale** et génère **plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre**. Il s'agit donc d'un véritable enjeu de mobilisation pour l'ensemble des citoyens.

Il suffit parfois de quelques gestes et de quelques travaux pour :

-  réduire votre consommation d'énergie au quotidien,
-  améliorer votre confort,
-  diminuer votre empreinte carbone.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Diminuer la température de chauffage d'un degré (de 20°C à 19°C), c'est **7% d'économie sur sa facture.** ⁽¹⁾



L'installation d'un « mouseur » permet **de réduire de 30 % à 50 % l'eau** consommée par votre robinet sans en diminuer l'efficacité.



Comment améliorer la performance énergétique de votre logement ?

Nous pouvons vous aider à y voir plus clair.

Accompagné **gratuitement** par un expert de La Poste qualifié, nous vous proposons d'organiser une visite technique de votre logement.

Vous bénéficierez :

- De **conseils pratiques personnalisés** pour réduire votre consommation d'énergie au quotidien résumés dans un livret d'information,
- D'un **kit «éco-gestes»** contenant des accessoires d'économie d'énergie,
- D'un **diagnostic énergétique**⁽²⁾ complet de votre logement,
- D'**informations personnalisées** sur les scénarios de travaux envisageables pour améliorer le confort et la performance énergétique de votre logement, et les aides financières associées à votre situation.

À l'issue de cette visite, **un rapport vous sera envoyé** par courrier. Il vous permettra de prendre connaissance de la situation énergétique de votre logement et des axes d'amélioration énergétique envisageables.



Vous souhaitez bénéficier de la prestation ?

Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de ce dispositif, le revenu fiscal du ménage doit être inférieur aux montants ci-dessous⁽³⁾ :

Plafonds de ressources applicables (à compter du 1 ^{er} Janvier 2016)		
Nombre de personnes du ménage	Pour l'Ile-De-France	Pour les autres régions
1	24 107 €	18 342 €
2	35 382 €	26 826 €
3	42 495 €	32 262 €
4	49 620 €	37 690 €
5	56 765 €	43 141 €
Par personne supplémentaire	+7 136 €	+5 434 €

À NOTER



- le **nombre de personnes composant le ménage** correspond au nombre de personnes occupant le logement, à titre de résidence principale + les personnes, notamment les étudiants, qui n'occupent que de manière intermittente le logement à condition qu'elles soient rattachées au foyer fiscal des occupants
- le **revenu fiscal du ménage** correspond à la somme des revenus fiscaux de références indiqués sur la feuille d'imposition de chaque personne imposable constituant le ménage (revenu fiscal de l'année 2015 mentionné sur l'avis d'imposition 2016).

(1) Source ADEME

(2) Le diagnostic énergétique ne constitue pas un diagnostic de performance énergétique au sens de l'article L134-1 du code de la construction et de l'habitation et ne saurait en conséquence en tenir lieu en cas de vente du logement.

(3) En application de l'arrêté du 30 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.